

Ville de Paris

Projet d'aménagement de la Porte de la Villette

Compte-rendu de la réunion publique de restitution du 12 juillet 2022



Environ 70 personnes se sont réunies pour cet événement participatif (habitants, représentants de l'association Paris en Selle, du Glazart, du Secours Catholique et de GL Events, élus d'Aubervilliers...). Au moins près de la moitié des participants recensés étaient des habitants d'Aubervilliers, en sachant que la provenance d'une dizaine de participants n'a pas pu être identifiée. Une dizaine des personnes n'étaient pas présentes aux précédents temps de concertation organisés sur Porte de la Villette.

Etaient également présents : l'équipe de l'agence MG-AU, en charge de l'étude urbaine sur le projet de la Porte de la Villette, Paris & Métropole Aménagement (P&MA), pressenti pour être l'aménageur du projet urbain, Espaces Ferroviaires (appartenant au groupe SNCF), en charge d'un projet d'aménagement sur l'emprise foncière du site Bertrand SNCF, M. François DAGNAUD, Maire du 19^{ème} arrondissement de la Ville de Paris, M. Emmanuel GREGOIRE, premier adjoint à la Maire de Paris, en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques, M. Nicolas NORDMAN, adjoint à la Maire de Paris, en charge de la prévention, de l'aide aux Victimes, de la sécurité et de la police municipale, les services de la Direction de l'urbanisme et de la Direction de la voirie et des déplacements de la Ville de Paris, et l'agence Ville Ouverte, en charge de la concertation sur le projet.

La réunion publique de restitution de la concertation réglementaire sur le projet d'aménagement de la Porte de la Villette s'est tenue en salle (19h-21h30), à l'école polyvalente Claude Bernard (118 bd Macdonald, Paris 19^e). L'ordre du jour était le suivant :

- *Rappel du cadre de la démarche & présentation du projet*
- *Retour sur le processus de concertation & les contributions*
- *Présentation des engagements de la Ville de Paris et des partenaires de projet*
- *Echanges avec les participants et les élus de la Ville de Paris*

Le diaporama de présentation de la réunion est disponible sur www.paris.fr et sur www.idee.paris.fr, rubrique Porte de la Villette.

CONTEXTE DU PROJET URBAIN

A l'articulation de Paris, Pantin et Aubervilliers, la Porte de la Villette est une entrée stratégique du nord-est de la capitale. Situé au nord du 19ème arrondissement, le site est traversé d'est en ouest par le boulevard périphérique en viaduc, une voie de fret dédiée à la RATP, et de fortes emprises routières (avenue de la Porte de la Villette, place Auguste Baron). Aujourd'hui très morcelé et très contraint, le site fait l'objet d'un projet d'aménagement visant à améliorer le fonctionnement du secteur et à créer un nouveau quartier.

Le projet urbain porté par la Ville de Paris fera l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble à l'intérieur de laquelle est envisagé une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) qui sera aménagée par P&Ma et un permis d'aménager sur le site Bertrand Villette, qui sera aménagé par Espaces Ferroviaires, filiale de la SNCF. La Ville de Paris souhaite mettre en œuvre le projet dans le cadre d'une démarche environnementale ambitieuse et exemplaire. Les grands principes du projet visent à :

- Retrouver une continuité urbaine entre Paris et les communes limitrophes grâce à une urbanisation cohérente du site ;
- Produire du logement pour tous les publics, des équipements publics et des activités économiques ;
- Transformer le rond-point routier de la place Auguste Baron en une place qualitative et fonctionnelle ;
- Améliorer le confort du lieu, en faveur des circulations douces et par une réorganisation profonde du schéma de circulation.

Un processus de concertation sur le projet urbain est lancé depuis 2019. En raison des évolutions du projet mais également du contexte sanitaire, les différents événements participatifs ont eu lieu de manière discontinue :

- Une première réunion publique de lancement et un atelier sur le schéma viaire ont eu lieu en juin et juillet 2019 ;
- Une visite d'un site similaire (Porte Pouchet) a eu lieu en octobre 2019 ;
- Après les différents confinements, une réunion publique d'étape a eu lieu en mars 2021.

La concertation reprend de manière approfondie en 2022 avec une réunion/visite urbaine, ainsi que l'organisation de deux ateliers et d'une réunion publique, dont le présent compte-rendu fait état.

L'ensemble des comptes-rendus de ces différents événements sont à retrouver à l'adresse :

<https://www.paris.fr/pages/projet-19e-porte-de-la-villette-17610>

DEROULEMENT DE LA REUNION PUBLIQUE

Ce dernier temps de concertation de 2022 sur le projet urbain de la Porte de la Villette avait pour objectif de tirer un bilan de la démarche, de partager les dernières avancées sur la définition du projet urbain, d'offrir un espace de dialogue entre les habitants/usagers du site et les élus de la Ville de Paris et d'explicitier les évolutions possibles et la manière dont les contributions seront prises en compte et intégrées au projet urbain.

Au regard de la situation actuelle sur le site aujourd'hui et des retours exprimés par les participants à l'issue des précédents temps de concertation, les élus de la Ville de Paris ont tenu à réaffirmer, dès le démarrage de la réunion, leurs positions sur la situation de la Porte de la Villette et les problématiques du quotidien auxquelles sont confrontés les riverains et usagers du site. En effet, depuis septembre 2021, la préfecture de police, à la demande du ministère de l'Intérieur, a pris la décision d'installer des consommateurs de drogues de manière temporaire au niveau du square Forceval, situé à la porte de la Villette. Les élus ont ensuite répondu aux premières questions et préoccupations émises.

S'en est suivi un temps de présentation et de clarification du projet urbain dans sa globalité puis par thématiques et par secteurs, croisé avec la restitution de la démarche de concertation et des contributions aux précédents ateliers, avant la présentation d'une série d'engagements par les parties prenantes (Ville de Paris et SNE

F). Des temps d'échanges avec les participants (questions/réponses) ont entrecoupé cette séquence en plénière.

Les engagements pris à l'issue de cette phase de concertation sont une proposition de feuille de route commune, en vue des prochains temps de concertation, dans le cadre de la poursuite des études urbaines et de la mise en œuvre opérationnelle du projet.

ECHANGES INTRODUCTIFS AVEC LES ELUS

Au sujet des consommateurs de drogues sur Porte de la Villette

Intervention de M.Emmanuel Grégoire, adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques

M. Emmanuel GREGOIRE reconnaît un sujet difficile et urgent à traiter, la situation perdurant depuis l'installation des toxicomanes dans le square Forceval en septembre dernier. Il souhaite en revanche adresser un message d'espoir et de confiance aux habitants et aux riverains du site et souligne que la Ville a mis en place un grand nombre d'initiatives avec les communes de Pantin et d'Aubervilliers. Un courrier a aussi été adressé à la Première ministre pour que le sujet ne reste pas lettre morte. La Ville de Paris pointe en effet la responsabilité importante du ministère de l'Intérieur et du préfet de Police de Paris dans le déplacement des consommateurs de crack sur le site de la Porte de la Villette. Elle pointe les prérogatives du gouvernement quant à l'accompagnement et la prise en charge de ces personnes et voit l'arrivée d'un nouveau préfet de police et d'un nouveau ministre de la santé comme le signal d'un possible changement de situation. Pour autant, l' élu rappelle aussi la responsabilité de la Ville de Paris dans le fait d'empêcher que la situation ne se dégrade davantage, à travers la mise en place de plusieurs dispositifs, notamment sanitaires.

M. Emmanuel GREGOIRE ajoute que la Ville a reçu le collectif Villette Village, dans cette volonté de travailler ensemble pour apaiser la situation.

Intervention de M.François DAGNAUD, maire du 19^{ème} arrondissement

M. François DAGNAUD, en sa qualité de Maire du 19^{ème} arrondissement de Paris, s'adresse aux participants pour leur demander de faire confiance à la Ville, et insiste sur le caractère intolérable de la situation et le refus de la Ville de s'y accoutumer. Il explique vouloir refuser une « évacuation sèche » car cela ne permet pas de régler les problèmes mais les déporte sur un autre site. Il évoque aussi des points de crispation qui ne se limitent pas au square Forceval mais qui concernent aussi les marchés à la sauvette.

Il tient également à rappeler que la décision prise de déplacer les consommateurs de drogue vers le square Forceval engage l'Etat et que la Ville n'a eu aucune part de responsabilité dans cette évacuation, n'ayant pas été tenue au courant de ce choix, ni même la Région ou l'Agence Régionale de Santé (ARS). Même si la Ville n'a pas cautionné ce déplacement, elle n'a pas pour autant l'intention de s'exonérer de ses responsabilités. D'un autre côté, la Police Municipale ne peut pas tout résoudre à elle seule, même si elle a une mission importante. Il apparaît nécessaire de travailler de façon partagée entre la Ville, l'ARS et la Préfecture de Police.

Intervention de M.Nicolas NORDMAN, adjoint à la Maire de Paris, en charge de la prévention, de l'aide aux Victimes, de la sécurité et de la police municipale

M. Nicolas NORDMAN évoque plusieurs leviers d'action déjà mis en place par la Ville : le maintien d'une présence quotidienne sur site, assurée par des forces de sécurité et des agents de la Police Municipale, des maraudes et des interventions dans les halls d'immeubles, le démantèlement de trafics et de réseaux en lien avec la brigade des « stupés ».

Verbatims choisis de réactions dans la salle suite à ces interventions

« En tant que membre du conseil citoyen dans le 19^{ème} arrondissement de Paris, la situation est catastrophique, l'insécurité est grandissante. Il est inadmissible que la Ville de Paris n'ait pas concerté auparavant. Il faut retrouver un quartier plus paisible et plus rassurant. »

« J'habite dans le quartier des Quatre Chemins à Aubervilliers et j'ai pu constater des changements positifs ces dernières années, mais la situation s'est dégradée depuis 9 mois. Des commerces préfèrent fermer en raison de leur proximité avec le square Forceval. Si rien n'est fait, il n'y aura bientôt plus de mixité de population. »

Au sujet du projet urbain sur Porte de la Villette

Intervention de M. Emmanuel Grégoire, adjoint à la maire de Paris en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques

M. Emmanuel GREGOIRE alerte les participants sur le fait de ne pas opposer la situation actuelle sur Porte de la Villette avec les enjeux d'un projet d'aménagement porteur d'espoir pour le devenir du quartier, et en même temps ne rien oublier de la situation au quotidien. Il évoque des enjeux et des engagements forts du projet : une végétalisation importante (50% de surfaces végétalisées) pour lutter contre les effets d'îlots de chaleur, une densité et une hauteur modérée pour les futures constructions, une mixité des usages et de la population, des activités économiques tertiaires, des animations culturelles, des logements mixtes, des services publics de proximité, une mobilité repensée et de nouvelles liaisons entre Paris, Pantin et Aubervilliers.

Intervention de M. François DAGNAUD, maire du 19^{ème} arrondissement

M. François DAGNAUD justifie la nécessité d'aller vite sur le projet d'aménagement car cela devrait participer grandement à l'amélioration de la situation au quotidien. Ce projet s'avère néanmoins très complexe à opérer et doit mobiliser des fonds importants, en raison de plusieurs facteurs : la présence pesante du périphérique et des emprises ferroviaires, le partage du foncier entre trois principaux détenteurs (la Ville, la SNCF et la Préfecture de Police), la multiplicité des acteurs et des partenaires de projet, les opérations « à tiroirs ». Trois enjeux forts du projet ont été retenus par la Ville : la végétalisation du site, l'ouverture vers le canal et la création d'une mixité fonctionnelle. Il y a également un réel souci à ce que ce projet ne soit pas détourné par les mésusages, face au risque particulièrement élevé sur ce site, d'où la nécessité d'un maintien fort des services publics. Une réflexion importante est actuellement menée pour désenclaver et valoriser le foncier Bertrand, qui appartient à la SNCF (emprise du site GL Events). M. le Maire évoque le début d'une longue concertation pour que le site de la Porte de la Villette soit « synonyme de beau quartier », et non pas de consommation de drogue comme aujourd'hui.

Verbatims et questions choisies de réactions dans la salle suite à ces interventions

« Pourquoi la dépollution du site Total n'est-elle pas achevée ? Quid de la friche de l'ancienne supérette ? »

Réponse de M. François DAGNAUD : il reconnaît l'obligation pour l'entreprise Total de dépolluer les sols et précise que ces emprises sont concernées par des négociations en cours.

« Le crématorium végétalisé n'aura pas le statut d'un parc, car la toiture végétalisée de cet équipement ne sera pas accessible aux riverains et il n'y aura de toute façon pas assez d'épaisseur de terre en toiture, ce n'est pas ça qui va apporter de l'oxygène au quartier. »

« Le crématorium risque de générer de la pollution et un afflux de véhicules. D'ailleurs, c'est regrettable que le square Forceval ait déjà été préempté sans concertation. Pourquoi ne pas envisager ce crématorium dans le cimetière de Pantin ou dans l'ouest parisien ?

Réponse de M. Emmanuel GREGOIRE : il explique qu'un « crématorium » ne pollue pas (ex : cimetière du Père Lachaise) et que ce projet de funérarium est un équipement d'intérêt métropolitain qui a fait l'objet de nombreux échanges et qui répond à un réel besoin dans l'est parisien, à la différence de l'ouest parisien, déjà bien doté en crématorium. Le cimetière de Pantin n'a pas été retenu, notamment du fait de la proximité d'une école.

Réponse de M. François DAGNAUD : il rappelle qu'il s'agit d'abord d'un projet de parc funéraire et que ce funérarium sera semi-enterré et intégré au paysage arboré.

MOBILITES

Concernant la traversée du site entre Paris, Pantin et Aubervilliers pour les mobilités douces

« J'habite à Aubervilliers et j'ai des difficultés pour me rendre à Paris, l'accessibilité à vélo est très mauvaise et la circulation est chaotique. Quelles solutions la Ville peut-elle apporter ? »

« Tout ne peut pas passer par la voiture ou le vélo si l'on veut faciliter les déplacements entre Paris, Pantin et Aubervilliers. Des femmes peinent avec leurs courses, il faut plus de fluidité, il y a trop de contraintes à pied, en bus ou en tramway. »

« Aujourd'hui il n'y a pas de continuité assurée et de voie dédiée pour les bus, qui marquent l'arrêt à Porte de la Villette, alors que cela représente un enjeu de mobilité important, notamment pour les femmes. »

« Comment repenser le profil de l'avenue et son prolongement afin de garantir une continuité des mobilités et une accessibilité pour tout le monde ? »

« Il y a beaucoup de femmes avec des petits enfants qui ne peuvent pas faire du vélo »

« La circulation des vélos ne doit pas se faire au détriment des voitures, afin de ne pas reproduire ce que l'on observe sur l'avenue de Flandre. »

Réponse de Ville Ouverte : Ile-de-France Mobilités (service public de transport) n'a pas pu être présent à ce temps de concertation, dans ces conditions il n'est pas possible d'apporter des éléments précis à ce sujet.

Réponse de la Direction Urbanisme de la Ville de Paris : Le projet n'est pas encore abouti, des diagnostics sont en train d'être précisés, en lien avec le département de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet de requalification de la RN2. Des échanges se feront ensuite avec Ile-de-France Mobilités.

Concernant les infrastructures de franchissement

« En tant que membre de l'association "Paris en Selle", il n'est pas possible de faire du vélo à Porte de la Villette car c'est beaucoup trop dangereux, il y a un vrai enjeu à sécuriser et pacifier les axes routiers et les carrefours, notamment pour ne pas créer de conflits d'usages avec les usagers du bus. Quid des aménagements proposés pour le franchissement du boulevard des Maréchaux ? Il est nécessaire de ne pas trop attendre pour sortir des aménagements continus, de qualité. »

« Est-ce que l'on ne pourrait pas créer un nouvel accès au jardin du canal depuis la future place métropolitaine, en récupérant une partie sous-exploitée de l'emprise des ateliers RATP, afin d'en faire une vraie promenade ? Même si n'est pas dans le périmètre de la concertation, des études pourraient être faites. »

« Je suis habitant de Pantin rue Berthier, en face du passage Forceval. Y a-t-il un projet de réhabilitation pour ce passage aujourd'hui condamné ? »

« Une passerelle enjambant l'emprise ferroviaire entre le site Bertrand et la Parc de la Villette est-elle toujours d'actualité ? »

Réponse de M. François DAGNAUD : La question du lien, que ce soit en bus ou à vélo, est au cœur du projet, et donc de toutes les formes de mobilité. Il y a un vrai enjeu majeur à faire disparaître cette frontière, pas seulement liée au périphérique, mais aussi aux usages et aux manières de se déplacer.

Porte de la Villette est un territoire partagé par plusieurs communes, historiquement marqué par des rivalités entre Paris et ses faubourgs. Mais il y a aujourd'hui à Paris des services ouverts aux métropolitains, comme le Parc de la Villette, les Buttes Chaumont, l'hôpital Robert Debré, qui servent aux habitants des communes voisines. Il y a donc une nécessité à faire converger ces besoins métropolitains.

VEGETALISATION, ESPACES VERTS ET ESPACES PUBLICS

« Le quinconce de platanes est aujourd’hui un lieu important pour les habitants d’Aubervilliers, pourquoi réduire de moitié cette emprise ? Préservez cet espace planté qui profite à Aubervilliers. »

« On a des arbres qui ont entre 60 et 70 ans. Cela veut dire que les supprimer, aujourd’hui, c’est presque un crime. Il ne faut pas construire dessus, mais à côté. »

« Je suis architecte-urbaniste et j’ai le sentiment que ce projet devrait améliorer la situation sur la Porte de la Villette, attention néanmoins à ne pas couper les arbres existants. »

« On tue aujourd’hui le square Forceval, au lieu d’en faire un vrai lieu où se retrouver pour les habitants de Paris, Pantin et Aubervilliers. »

« Dans les futurs écoquartiers, il faudrait aménager des bâtiments qui intègrent la nature, mais surtout des terrasses-jardins permettant de lutter contre les îlots de chaleur, comme ce qui se fait dans le quartier de la Maladrerie à Aubervilliers, qui résiste bien à la chaleur. »

« Pourquoi ne pas créer une “bulle végétalisée” pour couvrir le boulevard périphérique ? »

Réponse de M. François DAGNAUD : Tout le monde a envie d’avoir beaucoup d’espaces verts. La Ville s’est engagée avec ses partenaires de projet à ce que la moitié du foncier ne soit pas construit, ce sera de la pleine terre, des parcs... Il faut garder un certain niveau d’exigence en matière de végétalisation mais aussi rappeler que le Parc de la Villette n’est pas loin et qu’il s’adosse au projet, du fait de son rayonnement métropolitain.

La convivialité, c’est avoir des espaces où jouer mais c’est aussi la lutte contre les îlots de chaleur, comment produire de l’ombre par exemple. Diminuer systématiquement la hauteur des constructions et avoir de grands espaces “libres” n’est sans doute pas la meilleure solution pour produire de l’ombre. De grandes villes du Sud font de la densité en hauteur pour avoir de l’ombre. La question, c’est aussi comment on aménage un quartier qui produit de l’ombre.

DENSITE ET FORMES URBAINES

« C’est bien d’offrir un maximum d’espaces verts aux futurs habitants et usagers du quartier, mais il y a des tours à Aubervilliers, alors reproduire ces formes urbaines, ça serait reproduire des erreurs du passé. Il faut davantage aborder la question de la densification au prisme du modèle économique : faire un quartier moins dense coûte plus cher car cela génère moins de rentabilité. »

« On a le sentiment que vous dédensifiez Paris (jardin-canal) au détriment d’Aubervilliers. »

Réponse de M. François DAGNAUD : Un travail en cours est mené par la Ville sur les formes urbaines, à ce stade, le projet est donc très loin d’être finalisé. C’est cette étape-là qui permet de continuer le dialogue et le travail. La réflexion aujourd’hui s’oriente davantage sur l’organisation spatiale.

Même réaménagés, les quartiers connaissent des pressions d’usages. L’expérience nous a montré que les grands espaces sont difficiles à gérer. Il faut donc des espaces de vie partagés, mais développer aussi une approche prudente de ces grands espaces.

Les retours par secteurs

LE JARDIN DU CANAL

« On végétalise Paris, et on densifie Aubervilliers ! »

Réponse de MGAU : La densité urbaine ne traduit pas seulement une question financière, elle répond aussi très concrètement aux besoins programmatiques du site.

« Il n'y aura pas de grands immeubles en R+15 ? »

Réponse de MGAU : Les élus de la Ville de Paris ont aujourd'hui indiqué leur souhait de rester dans des hauteurs correspondant au maximum à du R+11 (en nombre d'étages). Cependant, les caractéristiques du site pourraient questionner, ponctuellement et de manière contextuelle, l'existence d'immeubles de moyenne hauteur (R+15 maximum) : la présence d'espaces dégagés, l'articulation possible des ombres portées avec le contexte urbain ou encore l'échelle des immeubles du boulevard Macdonald, allant pour certains jusqu'à R+13.

LA PLACE METROPOLITAINE

Présentation de MGAU

Les principales caractéristiques du projet, à savoir les grandes échappées et les ouvertures, seront conservées, en lien avec le viaduc du périphérique et la sortie du métro. Une partie du terre-plein actuel sera étendu sur l'emprise du rond-point de la place Auguste Baron.

« Que la préfecture déménage ailleurs ! »

« Il ne faut que la Préfecture de Police emménage au niveau du boulevard de la Commanderie. C'est un lieu qui permet aux habitants d'Aubervilliers de se rendre au canal. »

LE SITE BERTRAND SNCF

Présentation d'Espaces Ferroviaires, filiale de la SNCF

La SNCF travaille aujourd'hui en cohérence avec les autres partenaires du projet car elle est détentrice d'un foncier de quatre hectares qui fait partie intégrante du projet d'aménagement. Soucieuse de garder un aspect événementiel et logistique sur ce secteur, elle s'est engagée à limiter l'impact des futures constructions. Elle travaille aussi avec RATP Habitat qui a ajusté les formes urbaines de son projet le long de l'avenue de la porte de la Villette, afin d'ouvrir davantage ce secteur sur l'avenue et le jardin du canal. Un traitement particulier pourra être apporté en matière d'ensoleillement et de diminution des nuisances sonores.

Réponse de Ville Ouverte : Ce secteur fait l'objet de moins de remarques, il semble moins connu par les participant.es.

Autres interventions

En réaction aux nombreux habitants d'Aubervilliers présents dans la salle et à l'enjeu métropolitain du projet

M. François DAGNAUD

C'est la première fois qu'en tant que maire, j'anime une réunion publique, où il y a une très grande majorité d'habitants d'Aubervilliers. Cela fait vivre la coopération métropolitaine. Je serai ravi que ce projet d'aménagement parisien puisse répondre aux besoins et envies d'Aubervilliers. Mais il faut aussi que la ville d'Aubervilliers fasse des projets. C'est tant mieux si ce qui se fait à Paris répond aux attentes d'Aubervilliers, mais cela ne peut pas être un projet conçu pour tous les besoins de la ville voisine.